NO 6771

LE 12 Juillet 1949

T E S T A M E N T

de

Noémie Mayrand

3ième COPIE

No 32880 Copie

DIVISION D'ENREGISTREMENT DE PORTNEUF

LE 26 avril 1954 A 9 hres a.m.

ALEXANDRE DUSSAULT. L.L.L.
NOTAIRE
DESCHAMBAULT, P. Q.
Cessionnaire du Greffe de
Ed. D. Descarreaux, N. P.

L'AN MIL NEUF CENT QUARANTE NEUF, le douzième jour de Juillet.

En présence de Mtre ALEXANDRE DUSSAULT, Notaire Public, pour la Province de Québec, résidant et pratiquant à Deschambault dans le District de Québec susdite Province de Québec, et de Messieurs Emilien Mayrand, menuisier, et Jacques Mayrand, menuisier, tous deux de Grondines et tous deux témoins pour ce mandés.

COMPARAIT:

Demoiselle Noémie Mayrand, fille majeure, de la paroisse de Grondines, Comté de Portneuf.

Laquelle a fait son testament ainsi qu'il suit:

1o- Je recommande mon âme à Dieu.

2o- Je veux et ordonne qu'avant tout mes dettes soient payées et le s torts par moi faits réparés.

3o- Je demande que deux services ordinaires soient chantés pour le repos de mon âme dans l'année suivant mon décès.

4o- Je demande qu'un trentin de messes grégoriennes soit dit et dix grandes messes soient chantées pour le repos de mon âme après mon décès.

5o- Je donne et lègue tous les biens meubles et immeubles que je délaisserai lors de mon décès à ma soeur Obéline Mayrand que je fais et institue ma légataire générallе et universelle pour en jouir, faire et disposer en pleine propriété à compter de mon décès à toujours.

Je nomme pour mon exécutrice testamentaire ma soeur Obéline Mayrand à laquelle je m'en rapporte pour

ENREGISTREMENT
QUEBEC
30 CENTS
PERCEPTION

No 132,830 Je certifie que le présent document a été enregistré par dépôt, au bureau de la division d'enregistrement de Portneuf, à Cap Santé, le vingt-sixième jour du mois de avril mil neuf cent cinquante-huit à huit heures sous le numéro 132,830
(Samuel St-Arneault)
Reg.

l'exécution de mon présent testament.

Je révoque et annule tous autres testaments et codiciles antérieurs aux présentes.

Dont acte fait et passé à Grondines sous le numéro six mille sept cent soixante et onze des minutes du Notaire soussigné;

Et la testatrice après que lecture lui eut été faite de son présent testament par nous dit Notaire le tout en présence des témoins a déclaré le bien comprendre, y persister et a signé en présence du Notaire et des témoins et ceux-ci ont immédiatement signé en présence de la testatrice et des uns et des autres.

(SIGNE) Noémie Mayrand
Emilien Mayrand
Jacques Mayrand
Alexandre Dussault, N.P.

Vraie copie de la minute demeurée en mon étude.

Alexandre Dussault N.P.